



Service administratif de rajustement  
des pensions alimentaires pour enfants

## FORMULAIRE D'ENTENTE SUR LA DIMINUTION DE CERTAINS REVENUS

N° de dossier SARPA: \_\_\_\_\_

Nom du parent 1 : \_\_\_\_\_

Nom du parent 2 : \_\_\_\_\_

Nom du parent invoquant la diminution de revenus : \_\_\_\_\_

### Type de revenus

*Cocher le(s) type(s) de revenus applicable(s)*

Revenus de grève ou de lock-out

o Date du début de grève ou de lock-out : \_\_\_\_\_

o Revenus annuels établis pour l'année 2024 : \_\_\_\_\_ \$

o Revenus annuels prévisibles pour l'année  
courante : \_\_\_\_\_ \$

Revenus de prestations de retraite

o Revenus annuels établis pour l'année 2024 : \_\_\_\_\_ \$

o Revenus annuels prévisibles pour l'année  
courante : \_\_\_\_\_ \$

Revenus d'un congé de maternité, de paternité ou pour adoption

o Revenus annuels établis pour l'année 2024 : \_\_\_\_\_ \$

o Revenus annuels prévisibles pour l'année  
courante : \_\_\_\_\_ \$

Nous consentons à ce que les revenus de (*nom du parent dont invoquant la diminution de revenus*) \_\_\_\_\_ soient établis au montant indiqué ci-dessus pour les fins du rajustement de la pension alimentaire par le SARPA.

Nous reconnaissons que ces revenus sont inférieurs à ceux pris en compte dans le dernier jugement ou le dernier rajustement pour établir la pension alimentaire dont le rajustement est demandé.

© 2014 Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants. Tous droits réservés.

INITIALES DES 2  
PARENTS

Nous comprenons que le SARPA n'a pas vérifié l'exactitude du montant des revenus applicables et qu'il ne fournira aucun avis juridique aux parents ou à l'un d'eux.

Nous comprenons que nous pouvons obtenir un avis juridique indépendant au sujet de la présente entente afin que nous soyons informés de nos droits, nos obligations et des implications qui pourraient découler de la signature de ce formulaire d'entente.

Nous comprenons que le SARPA rajustera la pension alimentaire pour enfants à la date de la demande de rajustement en tenant compte des variations du revenu de l'un ou de l'autre parent ayant servi à établir la pension dont le rajustement est demandé.

Nous comprenons que le SARPA rajustera la pension alimentaire rétroactivement à un an avant la date de la demande lorsque le revenu d'un ou de l'autre parent a augmenté, et ce, pour chacune des périodes au cours desquelles ce revenu a augmenté.

Nous reconnaissons être aptes à signer le présent formulaire d'entente et nous déclarons comprendre sa portée et ses conséquences.

Nous déclarons qu'aucune pression n'a été exercée ni aucune promesse ou représentation n'a été faite par un parent sur l'autre afin de signer le présent formulaire d'entente.

Nous comprenons que le présent formulaire d'entente sera valide uniquement lorsque les deux parents l'auront signé.

Nous comprenons que le SARPA effectuera le rajustement de la pension alimentaire conformément aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants et qu'il n'exercera aucune appréciation judiciaire au moment de calculer le montant de pension alimentaire rajusté.

**Signature du parent 1 :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Signature du parent 2 :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_